

DECLARATION DES PERFORMANCES

. DOP 1.3

Dans le cadre de l'application du Règlement N° 305/2011 des Produits de Construction incluant les dispositions à prendre pour le marquage CE de certains éléments de structures en bois :

Je soussigné, Monsieur Michel HAMON Président de la SAS HAMON

Déclare que la production de «Bois de structure à section rectangulaire classés pour sa résistance» est conforme aux dispositions du contrôle de production en usine de la norme EN 14 081-1 : 2005 + A1 : 2011selon le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances (EVCP) : « 2+ » pour les classes de réaction au feu D-s2,d0, pour une utilisation en structure pour les bâtiments et les ponts.

<u>Caractéristiques essentielles</u>	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance mécanique	C 18	EN 1912 : 2012 + EN 338 : 2009

L'organisme notifié QUALISUD – 1017 route de Pau - 40800 AIRE SUR L'ADOUR identifié 1973 à établi le certificat du système de Contrôle de Production en Usine référencé

1973 - CPR - 133

et incorporé en annexe de la présente déclaration.

Fait à MERDRIGNAC, le 30 septembre 2023

Le Président, Samuel HAMON